

DEL-2021-97

L'An deux mille vingt et un, le sept mai, à 14 heures 00 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/4/2021, s'est réuni 'Salle du Comité ' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mme TARAGON.

MM AMOUDRY, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS.

M. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, DEAGE, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. GAL, LOUVEAU, SCOTTON, VIVIANT : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 12

Représenté par mandat : 0

Objet : COMMUNES DE DUINGT, GROISY, POISY ET SAINT-JORIOZ - SERVICE MUTUALISE DE CONSEIL ENERGIE - NOUVELLES CONVENTIONS D'ADHESION AU SERVICE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTEE SEQUOIA

Exposé du Président,

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune et établis pour une durée de 4 ans.

Conformément aux conditions financières particulières approuvées précédemment par les élus du Comité, dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA, il est proposé que la contribution annuelle appelée auprès des communes listées ci-après s'élève les 2 premières (2021 à 2023) années à 0,40 € /an/habitant DGF.

Les deux années suivantes (2023 à 2025), en application de la délibération du Comité syndical du 14 décembre 2020, la contribution annuelle appelée auprès des communes s'élève à 0,80 € /an/habitant DGF.

Les communes suivantes souhaitent adhérer au service de Conseil Energie :



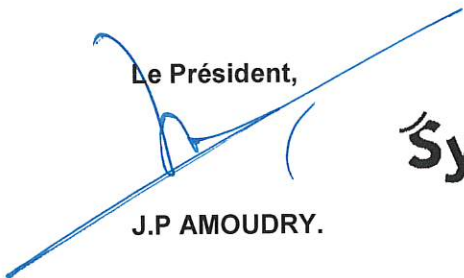
Code INSEE	Nom de la commune	Nombre d'habitants DGF année N-1	Coût annuel 2021-2023	Coût annuel 2023-2025
74108	DUINGT	1 230 habitants	492,00 €	984,00 €
74137	GROISY	3 849 habitants	1.539,60 €	3.079,20 €
74213	POISY	8 537 habitants	3.414,80 €	6.829,60 €
74242	SAINT-JORIOZ	6 467 habitants	2.586,80 €	5.173,60 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'adhésion au service mutualisé de conseil énergie, selon les conditions financières propres au dispositif ACTEE SEQUOIA délibérées lors du Comité du 1^{er} avril 2021, des communes de DUINGT, GROISY, POISY et SAINT-JORIOZ pour une durée de 4 ans,
2. à autoriser le Président à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



J.P AMOUDRY.

Syane
ENERGIES A N. J. M. E. R. I. C.